

R E M E R C I E M E N T S

je ne peux terminer sans remercier tout d'abord Monsieur Pierre SOULEIL, Maire de Hautefeuille pour avoir suscité ces recherches. Monsieur Claude THOUVENOT pour ses conseils judicieux.

- . Soeur JOHANNA de l'Abbaye Bénédictine de FAREMOUTIERS et Madame BEGASSAT qui m'ont aimablement prêté des documents.
- . Les Services des Archives Départementales de Seine & Marne pour leur accueil et leur diligence.

D'autre part, je remercie pour leurs encouragements Mesdames ALLAIS et THOUVENOT, Monsieur BRARD, mes parents et amis qui se sont intéressés à cette recherche.

A tous j'adresse mes remerciements et ma gratitude.

Le lieu-dit "LE VIEUX CHATEAU" à Hautefeuille

Pour parvenir à définir ce que le terme de "*Vieux château*" recouvre, il faut remonter à Décembre 1722, époque à laquelle un certain Pierre Fleureaux, fermier de Madame l'Abbesse de Faremoutiers qui possède des terres à Hautefeuille, est accusé d'avoir coupé et emporté du bois-taillis provenant d'une pièce appartenant à la Commanderie de Chevru.

Afin de pouvoir exiger des dédommagements de la part de ce fermier (et peut-être aussi affirmer une certaine autorité vis-à-vis de l'Abbesse de Faremoutiers, par fermier interposé), la Commanderie de Chevru, délimite très exactement quelles portions de terres lui appartiennent.

On parle alors de "*bois qui font partie d'une pièce appelée la Commanderie de Jean de Reims, ancienne commanderie scise en la paroisse de Hautefeuille dépendant de la Commanderie de Rigny*". On décrit même plus loin cette soi-disant commanderie : "*La maison Jean de Reims ancienne commanderie sur la paroisse de Hautefeuille et qui est à présent une vieille mesure en bois et buissons*".

Puis, vient la délimitation des terrains qui entourent le bâtiment et il est écrit ceci :

— "*Voici les terrains qui sont autour de ladite pièce des 110 arpens 75 perches à commencer depuis la mesure du vieux château de ladite commanderie tenant au chemin de Pézarches qui conduit à Hautefeuille d'un côté en tournant depuis le chemin cy-dessus jusques au chemin d'Ormeau conduisant à Guérard*".

Donc, ce qui est appelé "le vieux château" est considéré comme l'emplacement de l'ancienne commanderie ou plutôt d'une ancienne commanderie. Or, cette Commanderie Jean de Reims n'est autre que la grange Jean de Reims qui fut donnée à la Commanderie de Chevru par Philippe VI, en Mars 1330 ; celle-ci, au fil des années, devint une véritable ferme avant de devenir une mesure inhabitable. Cette ferme était ainsi décrite en 1543 : "*maison de ladite grange de la maison de Jean de Rains contenant un arpen tant en maison, grange, étable que cour, jardin et aisance de ladite*".

Ainsi nous sommes amenés à penser qu'il n'y a jamais eu de château au lieu-dit "*Le Vieux Château*" à Hautefeuille, le terme de "*grange Jean de Reims appartenant à la Commanderie de Chevru*" a évolué au cours des siècles à travers l'imagination et la mémoire collectives, ce qui a abouti à désigner sous le terme de "*Vieux Château*" l'emplacement qui était celui de la grange Jean de Reims et à donner l'idée que ce bâtiment était, à l'origine, un château, siège d'une ancienne commanderie.

En 1740, lors du mesurage général de la commanderie de Chevru, la grange est décrite comme inhabitable essentiellement "*garny*" et "*remply de bois-taillis*", ce qui est une triste fin même pour un soi-disant château. D'autre part, ce mesurage précisait que la mesure était entourée de fossés, ainsi que la pièce de terrain sur laquelle elle se trouvait.

Ces fossés semblent correspondre aux traces de fossés visibles en plein champ sur le territoire de la Commune de Hautefeuille.

Les noms des villages autour de HAUTEFEUILLE

Après avoir vu dans l'introduction, l'étymologie du nom de Hautefeuille, il peut être intéressant de s'attarder sur ceux des villages voisins.(1)

En particulier sur celui de MORTCERF, celui-ci ne vient pas de l'histoire d'un cerf trouvé mort près du village, en 1080 le village s'appelait Capelle Morissanti ; en 1093 on le trouve sous le nom de MAURESSART et enfin en 1382 sous le nom définitif de MORTCERF. Son origine aurait pour bases deux termes, celui de MAUR ou MORO, qui serait un nom d'homme germanique et le terme de exsartum qui signifie défrichement. Cette idée de défrichement qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de la Brie.

Autour de Hautefeuille, il se trouve d'autres villages ayant des étymologies germaniques. Ainsi GUERARD qui fut WAIRAR en 1045, et DE WERARDO en 1080, provient d'un nom d'homme germanique. LA HOUSSAYE qui fut au XIIe siècle HOSSEIA provient en partie d'un terme germanique HULIS qui signifie le houx.

Il y a aussi d'autres influences, ainsi pour CRECY qui provient d'un nom latinisé d'homme gaulois et qui était désigné au VIIe siècle sous le terme de CRISECUS ; tandis que LUMIGNY — provient d'un nom d'homme gallo-romain.

Mais le nom qui va laisser le plus de mystère dans les mémoires est bien celui de la forêt de MALVOISIN, qui est à rapprocher des noms de villages de France comme Malvezie, Mauvaisir, Mauvezin et qui signifient mauvais quartier. A n'en pas douter quelques superstitions locales ont dû trouver naissance autrefois dans cette forêt.

(1) A. Dauzat et Ch. Rostaing . Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France. Paris, 1978 (2e édition) .

LES BENEDICTINS ANGLAIS DE LA CELLE

Dons Toussaint du Plessis Histoire de l'Eglise de Meaux
Paris 1731. Tome I, Livre 2, XXXVIII.

Bénédictins anglais reçus au prieuré de la Celle.

En 1633, l'Abbé et les Religieux de Marmoutiers cédèrent ce monastère aux Bénédictins anglais, qui étaient depuis quelques temps réfugiés en France, et qui avaient déjà trouvé un établissement à Paris. L'acte de cession porte que les anglais qui seront mis en possession de lieux réguliers et de tous les biens et revenus du Prieur, demeureront néanmoins soumis à la visite du Grand Prieur. Ces nouveaux religieux ne furent regardé pendant quelques années que comme des Etrangers à qui l'Eglise de France avait simplement offert un asile. Mais le Roi Louis XIV édifié de leur conduite et de leur piété, conçut qu'il était avantageux à la Religion dont il s'est toujours déclaré le protecteur, de leur procurer un établissement solide. Dans cette vue il leur accorda en 1650 des Lettres Patentes par lesquelles il les naturalisa, les établit en communauté et leur communiqua tous les privilèges dont jouissent les Bénédictins du Royaume, entre autres celui de pouvoir posséder les Bénéfices et dignités de leur ordre, comme les autres Religieux nés en France. Ces lettres patentes furent renouvelées en 1674 et confirmées de nouveau par le Roi Louis XV en 1723. Quelques années auparavant, le titre et les revenus de la Mense prioriale avaient été unis au séminaire des Missions Etrangères à Paris. Les Bulles de cette union sont du 7. février 1701 et les lettres patentes du mois de Décembre 1703.

APPENDICE IV

LE CHATEAU ET LA FERME DES TOURNELLES

Archives départementales de Seine & Marne : Q 806

I - Estimation du château du Tournelles

II - Plan du château

III - Plan de la ferme des Tournelles.